



42^{ÈME} CONGRÈS – 4-5 DECEMBRE 2021 – SAINT MALO
DE LA FÉDÉRATION DE LA PHARMACIE, LBM, CUIR ET HABILLEMENT

Résolution Générale et Motions de Branche

Adoptées à l'unanimité par le Congrès de Saint-Malo le 5 décembre 2021

Résolution Générale

Préambule

Réuni à Saint-Malo les 4 et 5 décembre 2021, le Congrès de la Fédération FO des métiers de la Pharmacie, LBM, Cuir et Habillement réaffirme son attachement au principe de l'indépendance syndicale issue de la charte d'Amiens et de la liberté syndicale.

Pour le Congrès, le syndicalisme libre et indépendant, que perpétue notre Organisation, est le seul garant de la démocratie permettant l'égalité des droits pour tous dans un cadre républicain, sur tout le territoire métropolitain et ultramarin.

Europe et International

Le Congrès rappelle la nécessité urgente de mettre en œuvre une véritable politique sociale européenne en lieu et place de politiques européennes d'austérité et de dérèglementation. Le Congrès réaffirme son attachement à une Europe sociale, solidaire, écologique et démocratique.

Le Congrès condamne les politiques d'austérité et revendique l'adoption d'une politique économique et industrielle créatrice d'emplois pérennes et de qualité.

Sur le plan national et interprofessionnel

Le Congrès fait sienne les revendications et positions de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière et rappelle sa totale opposition aux réformes de l'assurance chômage, qui engendre une baisse de l'indemnisation chômage ainsi que celles des retraites visant à réduire les acquis et à remettre en cause notre système par répartition.

Le Congrès rappelle son attachement à notre système de protection sociale fondée sur la solidarité et s'opposera à toutes tentatives de remise en cause. S'agissant des « complémentaires santé », le Congrès demande le rétablissement des clauses de désignation dans les conventions collectives.

Le Congrès constate que la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid 19 agit comme le révélateur d'une crise économique et sociale qui ne cesse de s'approfondir et qui accroît les inégalités. Le Congrès condamne l'utilisation de la pandémie par le Gouvernement pour poursuivre sa politique contre les acquis des salariés et contre les libertés.

Le Congrès revendique une politique économique et industrielle créatrice d'emplois pérennes et de qualité (CDI temps plein) sur notre territoire et condamne le recours abusif aux contrats précaires tel que l'intérim, les CDD et le temps partiel subi. Le Congrès appelle à une véritable taxation des contrats courts abusifs et invite les délégués à engager des actions en justice avec le soutien de la Fédération.

Le Congrès demande que soit mis fin à la dépendance accrue de nos secteurs d'activités dans un marché mondial fragilisant ainsi notre économie et appelle à une relocalisation de biens, produits et services comme les principes actifs indispensables à la production de certains médicaments.

Le Congrès réaffirme l'urgence de conditionner l'attribution des aides publiques aux entreprises sur les questions d'emplois, de salaires et de conditions de travail.

Le Congrès revendique que les différents plan de relance contiennent de véritables engagements en terme d'emploi, de Recherche et Développement et que des contrôles soient effectifs.

Le Congrès rappelle son attachement à la négociation collective de Branche, à la hiérarchie des normes et au principe de faveur afin garantir un socle minimum de droits pour tous les salariés d'un même secteur d'activité sur l'ensemble du territoire, DROM compris.

Le Congrès condamne les retards dans les procédures d'agrément et d'extension, notamment s'agissant des accords salaires et demande que les moyens humains du ministère du Travail soient renforcés pour ce faire.

Le Congrès constate et condamne la dégradation des conditions de travail des salariés, de leur santé mentale et physique. Le Congrès rappelle l'illégalité de la mise en place d'organisation pathogène.

Le remplacement des CHSCT par les CSSCT a été néfaste pour la protection de la santé et de la sécurité au travail. C'est pourquoi le Congrès demande le rétablissement des CHSCT.

Pour le Congrès, l'augmentation du pouvoir d'achat par une augmentation des salaires, des pensions, et des minimas sociaux, est une priorité.

Le Congrès revendique que tous les premiers niveaux /coefficients des grilles de salaires soient supérieur au SMIC et le maintien des écarts entre les différents niveaux de classification ainsi que l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

La politique fédérale

Le Congrès se félicite des résultats de la Fédération à la dernière mesure de l'audience des organisations syndicales notamment la première place de FO dans la branche des pharmacies d'Officine. Le Congrès remercie l'ensemble des militants pour le travail effectué notamment lors des élections TPE.

Le Congrès appelle à poursuivre les efforts et l'investissement de toutes et tous et se fixe pour objectif de tendre à 20 % de représentativité en moyenne dans ses branches lors de la prochaine mesure de l'audience.

Aussi le Congrès invite les salariés à rejoindre notre organisation. Le Congrès constate l'importance de créer des nouvelles implantations, créer des syndicats dans les entreprises et demande la mobilisation et l'aide de tous les militants dans cette perspective.

Le Congrès demande par ailleurs à la fédération de créer des outils innovants à l'attention des militants et des syndicats pour les aider à revendiquer et à communiquer. Le congrès demande que des outils mutualisés soient créés.

Le Congrès demande à la Fédération de mettre en place un dispositif de protection juridique pour les syndicats et les adhérents selon des modalités à définir par la Commission exécutive.

Le Congrès constate que la formation syndicale joue un rôle essentiel dans le développement et demande à la Fédération de poursuivre et d'accentuer les sessions de formation générales et spécifiques à l'attention des militants dans le cadre du congé de formation économique sociale et syndicale.

Le Congrès affirme que défendre notre conception du syndicalisme libre, indépendant et revendicatif implique de tout mettre en œuvre pour le développement de notre Fédération, donc de notre organisation syndicale.

Le 42^{ème} Congrès de la Fédération nationale FO de la Pharmacie, LBM, Cuir et Habillement invite tous les salariés de nos secteurs d'activité qui se reconnaissent dans nos valeurs à nous rejoindre et nous renforcer.

Pour être plus forts, soyons partout et plus nombreux.

Adoptée à l'unanimité par le Congrès de Saint-Malo le 5 décembre 2021

Motion

Branche Pharmacie d'Officine

Les délégués représentant les syndicats Force Ouvrière de la Pharmacie d'Officine, présents à Saint-Malo les 4 et 5 décembre 2021 pour le 42^{ème} Congrès de la Fédération Nationale Force Ouvrière des métiers de la Pharmacie, LBM, Cuir et Habillement, se sont réunis en commission de travail, sous la présidence d'Olivier CLARHAUT, et ont défini les orientations stratégiques que la Fédération soutiendra au cours des quatre années à venir.

Contexte professionnel général

Les délégués constatent que, malgré une amélioration globale de la situation économique de la pharmacie d'officine, les salariés de la branche sont toujours impactés négativement dans tous les domaines.

Ils dénoncent le durcissement des méthodes de management, la dégradation des conditions de travail, notamment tout au long de la crise sanitaire.

Salaires

La masse salariale étant la principale variable d'ajustement, la politique de rémunération conventionnelle reste notoirement indigente. La négociation reste basée sur l'indice des prix à la consommation ou l'augmentation du SMIC et pénalise durement les salariés.

C'est la raison pour laquelle les délégués revendiquent :

- Des niveaux de salaire décents, en rapport avec les responsabilités exercées,
- Une valeur du point significative pour éviter le tassement de la grille qui ne différencie pas suffisamment le coefficient 100 du 240, premier échelon de préparateur,
- Une augmentation de la valeur du point permettant de retrouver le salaire du coefficient 470 au niveau du plafond de Sécurité sociale,
- La reconnaissance salariale de l'exercice des missions émergentes (tests, vaccination, etc...)

Formation initiale du Préparateur en Pharmacie

Les délégués réaffirment leur volonté de voir aboutir la réforme du diplôme de Préparateur en Pharmacie. Ils militent pour l'unicité du nouveau diplôme, au niveau Licence, et désapprouvent la création de deux diplômes distincts car peu d'élus se verront offrir la possibilité de poursuivre leurs études vers la licence pro, après le DEUST.

En effet, la revalorisation du diplôme de Préparateur en Pharmacie, attendue depuis tant d'années, ne peut déboucher sur une diplomation à deux vitesses, dont une extrême minorité aura accès au niveau Licence.

CPNEFP

Les délégués souhaitent que les études initiées par la Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (CPNEFP) de la Pharmacie d'Officine ne restent pas au stade des constats mais aboutissent à des solutions concrètes, notamment en matière d'emploi où l'action reste à venir.

Négociation conventionnelle

Les délégués réaffirment leur profond et indéfectible attachement au dialogue social et à la pratique contractuelle dans le cadre de la politique conventionnelle.

Concernant les chambres patronales, ils dénoncent :

- La volonté constante d'organiser la stagnation voire le recul social avec l'accompagnement de certains syndicats,
- Le fait de venir en commission paritaire sans mandat de négociation ou avec une proposition définitive sans possibilité de véritable *négociation*,
- La tentation de tout reporter au niveau de la négociation d'entreprise, là où elle est difficile voire impossible.

Ils entendent d'une part, défendre les garanties actuelles et, d'autre part, en négocier de nouvelles, afin de faire évoluer la Convention Collective. Ils insistent sur la conclusion d'accords collectifs au caractère normatif et obligatoire.

Ainsi, ils revendiquent notamment :

- L'amélioration des classifications
- De réelles négociations salariales
- L'amélioration des garanties prévoyance et santé, avec l'étude d'une nouvelle garantie « Dépendance »
- La refonte de l'accord portant sur les conditions de travail

Syndicalisation

Convaincus de pouvoir faire évoluer le rapport de force en faveur des salariés par une nouvelle vague de syndicalisation, les délégués invitent tous les salariés de la Pharmacie d'Officine, quelle que soit leur qualification, à rejoindre les syndicats de notre Fédération nationale FO, première organisation syndicale représentative en Pharmacie d'Officine, afin de mettre fin à l'isolement et à la méconnaissance en matière de droit du travail, qui mènent trop souvent à une gestion arbitraire des relations sociales dans l'officine.

Adoptée à l'unanimité par le Congrès de Saint-Malo le 5 décembre 2021

Motion

Branche Répartition Pharmaceutique

Les camarades de la Branche de la Répartition Pharmaceutique réunis au Congrès de la Fédération de la Pharmacie, L.B.M, Cuir et Habillement FORCE OUVRIERE à Saint-Malo les 4 et 5 décembre 2021

- S'inquiètent des rachats et regroupements d'entreprises qui mettent en danger l'avenir des salariés et qui malgré les belles promesses ne garantissent rien et ne créent que des PSE actuels et à venir ayant pour conséquences des fermetures de sites et des suppressions d'effectifs.
- S'inquiètent du poids des groupements d'officines qui représentent désormais 80 % des pharmacies et exigent des remises qui ne font qu'augmenter mettant en péril les équilibres commerciaux et économiques.
- Condamnent la concurrence déloyale livrée par les shorts liner, sans réaction du législateur, qui ne respectent pas les contraintes de santé publique imposées aux Répartiteurs.
- Exigent l'arrêt des politiques d'entreprises favorisant l'utilisation de la sous-traitance livraison et le recours à l'intérim au détriment de l'emploi en CDI, renforçant ainsi la précarité et dégradant les conditions de travail des salariés de la Répartition Pharmaceutique.
- Exigent en conséquence la transformation des emplois précaires en CDI à temps plein.
- Revendiquent une utilisation du temps partiel choisi par les salariés et condamnent l'organisation qui se met en place dans les établissements entre 24 heures et 30 heures hebdomadaires sur le modèle de la grande distribution ne laissant plus aux salariés que le choix du travail 6 jours par semaine ou accepter la polyvalence pour être à temps plein.
- Revendiquent des augmentations générales de salaire conséquentes et exigent que soit reconnus, par une augmentation supplémentaire du pouvoir d'achat des salariés, les efforts fournis tout au long de la pandémie.
- Revendiquent un dialogue social de Branche permettant d'entrevoir l'avenir à long terme basé sur la négociation et n'ayant pas pour seule variable les économies à réaliser par les entreprises.
- S'insurgent de constater qu'une grosse partie, voir la totalité pour certaines entreprises, de l'augmentation de marge réglementée obtenue auprès du gouvernement soit dilapidée en remises par une course en avant schizophrène alors que la Branche est depuis, plusieurs années, avec des résultats négatifs. Cette augmentation de marge fait suite à la diminution constante des ressources de la Répartition de ces dernières années, le congrès considère que l'utilisation de cette marge supplémentaire devrait être mise au service de l'emploi et l'amélioration des conditions de travail des salariés.

- Condamnent les lois de finance successives de la Sécurité sociale qui centralisent les économies à réaliser sur le médicament par les remboursements, l'augmentation du catalogue générique, etc. mettant ainsi l'économie de la Répartition en danger.
- Condamnent le maintien de la taxe ACOSS, sur le chiffre d'affaires, versée par les Répartiteurs alors que leurs résultats sont négatifs.
- Exigent l'application pleine et entière des accords et de la CCN sur tout le territoire, métropolitain et tout particulièrement dans les Départements et Territoires d'Outre-Mer.
- Se félicitent du positionnement de FORCE OUVRIÈRE dans la Branche et s'engagent à œuvrer à augmenter la présence de notre Organisation, visant ainsi à devenir la première Organisation Syndicale représentative, en développant la syndicalisation et nos implantations.

Adoptée à l'unanimité par le Congrès de Saint-Malo le 5 décembre 2021

Motion

Branche Industrie Pharmaceutique

A l'occasion de ce 42eme Congrès statutaire de la Fédération de la Pharmacie, LBM, Cuir et Habillement, les représentants FO de la Branche Industrie profitent de cette résolution pour affirmer à nouveau leur principe :

« Seul un syndicalisme libre, indépendant et déterminé garantit la défense des intérêts et des droits des salariés de nos entreprises. »

La crise sanitaire a mis en lumière les limites d'une industrie totalement dépendante de pays tels que la Chine et l'Inde, notamment sur les principes actifs.

Les ruptures de stocks récurrentes et les difficultés d'approvisionnement des établissements de santé nationaux perturbent le bon fonctionnement de notre système de santé. Les raisons de ces dysfonctionnements sont multiples. Néanmoins, elles sont en partie liées à la délocalisation de la production vers l'Asie, notamment pour raisons financières.

L'Industrie Pharmaceutique française ferme des sites de production mais aussi des centres de R&D partout sur son territoire. Les cessions aux façonniers de pans entiers d'unités de production sont nombreuses, notamment sur les produits matures.

Les laboratoires pharmaceutiques se tournent de plus en plus vers une croissance externe au détriment de la croissance interne. L'achat de start-up, souvent étrangères, permet l'acquisition de molécules en cours de développement au détriment de la R&D en France.

Un grand nombre de plans sociaux a de nouveau impacté notre Branche. Pour rappel, un emploi perdu dans l'Industrie Pharmaceutique, ce sont plus de cinq emplois indirects sacrifiés dans le bassin d'emploi concerné. Par le biais de l'optimisation fiscale, un grand nombre de laboratoires pharmaceutiques échappent à l'impôt qu'ils devraient verser.

Les entreprises du médicament ont perçu des centaines de millions d'euros en Crédit Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) leur permettant de bénéficier d'une économie d'impôts importante et continuent de percevoir le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) en contrepartie de maigres avantages sociaux.

L'Industrie Pharmaceutique ne connaît pas la crise et continue de verser de somptueuses dividendes à leurs actionnaires. Pour le Congrès, tout doit être mis en œuvre pour une plus juste redistribution des richesses créées et pour sécuriser les emplois par de la mobilité interne volontaire et des plans de formation adaptés aux évolutions des métiers.

Le Congrès affirme que la responsabilité en matière de reconversion des salariés dont les métiers sont menacés à court et moyen termes incombe aux entreprises du médicament et aux pouvoirs publics.

Les investissements à réaliser sont importants mais nécessaires. Trop d'entreprises du secteur se contentent de stratégies à court terme sans une réelle vision de leur responsabilité sociale, sociétale et environnementale. Les politiques publiques doivent accompagner et piloter ces transformations.

Pour le Congrès, la formation doit reprendre toute sa place dans le maintien et le développement des compétences.

Aussi, les délégués de l'Industrie Pharmaceutique rappellent l'importance d'assurer une proximité syndicale permanente auprès des salariés. Le développement syndical dans chaque entreprise du médicament reste un de nos enjeux dans les mois à venir. La mobilisation, notamment auprès des jeunes, est notre priorité.

Pour cela, nous devons démontrer l'efficacité du dialogue social et de la négociation collective, créateurs de droit pour tous les salariés, grandes et petites entreprises.

Le Congrès revendique par ailleurs un dialogue social respectueux et solide entre les parties prenantes dans la Branche et dans les entreprises assurant plus de justice et de progrès sociaux.

Les représentants FO au niveau de la Branche sont déterminés pour éviter le statu quo social. Ils sont force constante de propositions répondant aux préoccupations et aux besoins de l'ensemble des salariés du secteur.

La crise sanitaire durable a mis en exergue ces deux dernières années de nombreux dysfonctionnements au sein des entreprises de l'Industrie Pharmaceutique, notamment une dégradation constante des conditions de travail liée entre autres à la surcharge de travail.

Aussi, le Congrès revendique l'ouverture de négociations relatives à la santé et sécurité, à la sécurisation des parcours professionnels, à l'évolution des métiers de l'Industrie et au développement des compétences.

Pour le Congrès, veiller au versement d'un salaire plus juste et à l'égalité de traitement demeure une priorité.

Le Congrès considère que le développement syndical dans chaque entreprise du médicament reste un de nos enjeux dans les mois à venir. Pour le Congrès, les implantations partout où cela est possible doivent voir le jour pour augmenter notre représentativité au niveau du secteur.

La proximité auprès des salariés donne une légitimité pour parler en leur nom et négocier de nouveaux droits adaptés à leurs besoins.

Ce projet exigeant sera porté par l'ensemble des représentants FO de la Branche Industrie avec une seule ambition, celle de redonner espoir et confiance aux salariés du secteur.

Adoptée à l'unanimité par le Congrès de Saint-Malo le 5 décembre 2021

Motion Branche LBM

Les fusions des laboratoires ont continué après notre dernier Congrès d'Arcachon en 2016 et nous voyons même maintenant des fusions de grands groupes par des montages financiers qui mettent en péril la biologie française.

Le Congrès s'inquiète de cette modification profonde du paysage de la santé en France.

Les conditions de travail, l'évolution des salaires et des emplois demandent la plus grande attention du Congrès.

Le Congrès souligne que dans la situation sanitaire actuelle, les Laboratoires de Biologie Médicale font partie des grands gagnants. Les évolutions de bénéfices stratosphériques doivent maintenant se traduire en salaire pour les travailleurs de la branche qui ont répondu présent durant la crise.

Le Congrès se désole du climat des négociations salariales en Branche, au point que la présence du ministère du Travail a été de nouveau demandé par FO et acté pour faire face au comportement déloyal des organisations patronales.

Le Congrès considère que les salaires sont beaucoup trop faibles. Le salaire minimum de branche est sous le smic pour déjà 8 coefficients. Il considère que les salaires sont beaucoup trop faibles.

Le Congrès revendique une augmentation conséquente afin de réintégrer tous les salaires au-dessus du smic, et les mettre à la hauteur des compétences exigées dans nos métiers.

Le Congrès demande que le bureau fédéral donne mandat à notre référent handicap de branche pour aboutir à un accord handicap à la hauteur de nos attentes. Le Congrès souhaite que cet accord amène la Branche bien au-dessus des minima légaux.

Le Congrès mandate le bureau fédéral pour aboutir à un accord égalité femme-homme adapté à notre démographie.

Le Congrès constate que la syndicalisation reste difficile, et que les fusions n'ont pas favorisé l'émergence de nouvelles sections syndicales.

Nous devons multiplier les implantations, surtout au vue de la très belle 2^e place de FO dans notre Branche.

Le Congrès sollicite l'aide de la Fédération pour améliorer et développer notre communication afin que notre visibilité soit à la hauteur de nos ambitions.

Adoptée à l'unanimité par le Congrès de Saint-Malo le 5 décembre 2021

Motion Cuir et Habillement

Le Congrès se félicite du travail des camarades qui relèvent des Branches du Cuir et de l'Habillement.

FUSION DES BRANCHES

Les délégués réunis en congrès restent attentifs aux conséquences de rapprochement de certaines Branches de la filière notamment sur le sujet de l'harmonisation des conventions collectives et du maintien des droits des salariés relevant de ces branches.

Par ailleurs, le Congrès soutiendra les démarches de la Secrétaire Générale vis-à-vis de la Confédération afin de travailler aux conditions de la création d'un champ conventionnel de la filière Mode, Cuir et Habillement et du rapprochement des syndicats concernés.

En effet, les délégués souhaitent que, pour le bon fonctionnement de cette Branche, la protection et la défense des droits des salariés, la Fédération de la Pharmacie, du Cuir et de l'Habillement soit seule compétente sur ce champ.

SUR LA NEGOCIATION COLLECTIVE :

Le Congrès revendique la continuité des négociations de Branche, seules capables d'octroyer des droits égaux et d'assurer une égalité de traitement des salariés dont beaucoup sont issus de Très Petites Entreprises.

SUR LES SALAIRES CONVENTIONNELS ET L'EMPLOI

Le Congrès sera attentif aux aides financières accordées dans le cadre du « quoi qu'il en coûte ». Parfois ces subsides profitent à des grands groupes qui sous couvert d'un affichage « made in France » et pour se donner bonne conscience, montent des projets dont la pérennité n'est pas démontrée, au contraire puisqu'on nous annonce déjà un produit avec un prix de vente supérieur à un autre similaire en magasin.

D'autre part, sans dénigrer l'action des chantiers d'insertions et autres réseaux, le Congrès demande à rester attentif à l'évolution et ce mode d'organisation et des aides publiques versées.

Le Congrès revendique une vraie relocalisation de la production et non pas uniquement une réindustrialisations sur le bassin Euromed ou dans les pays de l'Est.

SUR LE DEVELOPPEMENT ET LA SYNDICALISATION :

Le Congrès constate que la syndicalisation dans les petites structures qui composent majoritairement les Branches du Cuir et de l'Habillement reste faible et rappelle l'importance de l'adhésion et de l'implantation syndicale.

Le Congrès soutient les démarches engagées par la Confédération et la Fédération visant à se développer et à s'implanter partout afin d'assurer notre indépendance et la défense de nos valeurs.

Adoptée à l'unanimité par le Congrès de Saint-Malo le 5 décembre 2021

